



Quiz sur la Journée internationale des droits des femmes



À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la mission Information et Animation de l'action sociale (MIAas) de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH a organisé un « Grand Quiz Interactif » le mercredi 11 mars 2026 au sein de l'amphithéâtre du site Lumière.

Les participant(e)s issu(e)s des différents sites d'administration centrale ont pu tester leurs connaissances à travers plusieurs thématiques : les dates clés dans l'histoire des droits des femmes, leur évolution dans le monde et dans le travail, ainsi que des parcours de femmes inspirantes. Chaque participant(e) a pu se connecter à la session du quiz via son smartphone, en se créant un pseudo et un personnage. Une fois le quiz commencé, chaque question apparaissait à l'écran, suivi de quatre propositions de réponse. Les agents n'avaient alors que quelques secondes pour choisir une couleur sur leur smartphone, chaque couleur correspondant à une réponse. Les scores ont été établis en fonction du nombre de bonnes

réponses données, mais également en fonction de la rapidité de chacun. Chacun(e) a pu suivre le classement évoluer question après question. De quoi se challenger !

Ce nouveau format a été un véritable succès. Grâce à une enquête de satisfaction, nous avons pu collecter les retours des agents. Plus de 95% des participant(e)s ont estimé être satisfaits. Ce qui a été le plus apprécié lors de cet événement a été le dynamisme de l'animation, l'aspect ludique, la participation du public dans la joie et la bonne humeur et l'interactivité.

À la fin du quiz, les trois participantes ayant obtenu les meilleurs scores se sont vu remettre une récompense :

- **Lucie**, arrivée en première position a remporté une Wonderbox « Dîner d'exception » ;
- **Raida**, arrivée en deuxième sur le podium a pu remporter deux places pour la pièce de théâtre « Et pendant ce temps, Simone veille ! » à la comédie Bastille de Paris ;
- et enfin **Bénédicte**, arrivée troisième a remporté le livre « Les Grandes Oubliées - Pourquoi l'Histoire a effacé les femmes ».

Au-delà de l'aspect ludique, **cette initiative a permis de rappeler que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ne repose pas uniquement sur des mesures institutionnelles, mais également sur une mobilisation quotidienne des organisations et des individus.**



En continuant à sensibiliser, à reconnaître et à valoriser le rôle des femmes dans la société et dans le monde professionnel, il devient possible de faire évoluer durablement les mentalités et les pratiques.

Sous un format adapté et afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre d'agents, ce quiz a été déployé au sein des SGCD via les responsables d'action sociale.



Lucie, Raida et Bénédicte

La cellule d'écoute et de signalement Allo Discri : qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de sa politique volontariste de **lutte contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement, de violences sexuelles et d'agissements sexistes**, le ministère de l'Intérieur a mis en place trois cellules d'écoute et de signalement. Ces dispositifs sont accessibles dans chaque composante du ministère à tous les agents, quel que soit leur corps, statut et grade :

- **Allo Discri** pour les agents du Secrétariat général (administration centrale, administration déconcentrée, agents affectés en DDI et relevant du ministère de l'Intérieur).
- **Signal Discri** pour les agents de la Police nationale.
- **Stop Discri** pour les agents de la Gendarmerie nationale.

Dans quelles circonstances peut-on la saisir ?

Elle peut être saisie par tout agent du Secrétariat général qui s'estime victime ou témoin de faits de discrimination, harcèlement, agissements sexistes ou violences sexuelles dans le cadre professionnel.

Comment fonctionne le dispositif ?

Le recueil du signalement est suivi d'un entretien téléphonique avec un ou une chargée d'écoute et d'étude, spécifiquement formé à l'écoute active et soumis aux principes de confidentialité, neutralité et d'impartialité. Cet entretien vise à créer un espace de parole libre et sans jugement ; il permet de recueillir les faits, informer et orienter, le cas échéant, vers les réseaux de soutien (médecine de prévention, service social). Si l'agent confirme son signalement et si les faits le justifient, une instruction approfondie de la situation est engagée. Dans cette phase de traitement, les faits sont analysés, des informations complémentaires sont recueillies et toutes les mesures nécessaires pour objectiver et traiter la situation sont préconisées, en lien avec l'autorité d'emploi, qui a en charge la mise en œuvre de ces mesures. Des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées. L'agent est informé des suites données à son signalement.

Comment la contacter ?

Elle peut être contactée par mail, par téléphone, par courrier ou par le formulaire de signalement disponible en ligne sur **l'Intranet de la DRH (Rubrique Égalité Diversité)**. Une fois ce formulaire rempli, un mail est généré sur la boîte fonctionnelle de la cellule et un accusé réception est adressé à l'agent.

Victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles, de discrimination ou de harcèlement moral : en parler, c'est déjà agir !

Tout agent relevant du périmètre du Secrétariat général peut faire un signalement auprès de la cellule Allo Discri



01 80 15 33 00

cellule-allo-discri@interieur.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les dispositifs de signalement et d'écoute du ministère ou faire un signalement en ligne :

[Site Intranet Égalité et Diversité](#)



Dispositif d'écoute et de soutien psychologique

Difficulté professionnelle ou personnelle, angoisse liée au contexte actuel, vous avez besoin de parler, d'être écouté, de partager ? Vous êtes manager et avez besoin d'être conseillé sur la gestion d'une difficulté ?

Un ou une psychologue est là pour vous soutenir et vous conseiller. Si vous travaillez en préfecture, en sous-préfecture, en administration centrale ou dans tout autre service relevant du Secrétariat général, en métropole ou en Outre-mer, quel que soit votre statut, le numéro vert est accessible au :

0 800 738 314

Numéro vert accessible depuis un poste fixe ou un mobile



Les appels sont anonymes et gratuits depuis un poste fixe ou mobile. La plateforme est accessible 24 heures sur 24, jours sur 7.

Si vous travaillez au sein de la Police nationale, le numéro à contacter n'a pas changé. La ligne d'écoute du réseau externe de psychologues reste disponible au **0 805 230 405**.

Retrouvez toutes les modalités d'accès sur le site Intranet de l'action sociale :

<https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/toute-l-actualite/790-des-numeros-d-aide-psychologique-pour-tous>

Entretien avec Charles Piroux, coordonnateur national du réseau des inspecteurs santé et sécurité au travail



Pouvez-vous nous présenter brièvement votre parcours professionnel et ce qui vous a conduit à occuper vos fonctions actuelles ?

Après avoir contribué à l'intégration des travailleurs handicapés à la mairie de Paris, j'ai participé au déploiement de la prévention du suicide au sein de la Gendarmerie nationale, avant de m'investir dans l'inspection en santé et sécurité au travail (SST) de notre ministère. Mon engagement actuel est motivé par l'exigence de préservation de la santé somatique et mentale des agents et militaires portant au quotidien les valeurs et l'action de notre ministère régalién, mais aussi par la volonté que la SST ne soit pas réduite à un corpus disciplinaire technique, transposable d'une entreprise ou d'une institution à une autre, mais au contraire conçue comme une démarche institutionnelle de prévention des risques liés aux métiers garantissant la permanence de l'État et la sécurité des citoyens et des biens ; démarche intégrée aux processus décisionnels et opérationnels portés par la chaîne hiérarchique.

Quel est le rôle de l'inspection santé et sécurité au travail et dans quelles situations avoir recours à votre service ?

L'inspection santé et sécurité au travail, placée sous l'autorité fonctionnelle du Collège des inspections générales, est une structure interne d'inspection, de conseil et d'animation des réseaux d'acteurs en santé et sécurité au travail (SST) qui contribue à la définition et au déploiement de la politique ministérielle de prévention et d'évaluation des risques professionnels sur l'ensemble des périmètres du ministère : Secrétariat général, Police nationale, Gendarmerie nationale, Sécurité civile et opérateurs institutionnels. Elle peut être saisie de toute problématique en santé et sécurité au travail (cf. livres I à V de la 4^e partie du Code du travail).

Quels types de risques ou de situations sont le plus souvent identifiés lors des interventions ou des visites ?

Au-delà de la prise en compte des risques traditionnels (chimiques, électriques, incendie, aération-ventilation, etc.) qui s'avère souvent saillante dans le cadre des différentes actions conduites par les inspecteurs santé et sécurité au travail, la prévention des risques psychosociaux dans les services devient de plus en plus prépondérante.

Comment les agents et les encadrants peuvent-ils contribuer à la prévention des risques professionnels au quotidien ?

La clé d'une prévention efficace des risques professionnels repose souvent sur la prise en compte de l'activité réelle de travail, pour les agents comme pour les encadrants, qu'il s'agisse des travaux de conception, de management ou de mise en œuvre, en veillant toujours à faire prévaloir l'anticipation, la prévention primaire.

Pouvez-vous citer un exemple d'action ou de recommandation ayant permis d'améliorer les conditions de travail ?

La conception et le déploiement de l'outil ministériel DUERMI 3 dans les différents services du ministère afin d'accompagner les chefs de service et les acteurs de la prévention dans leur évaluation a priori des risques professionnels, accompagnés de fiches risques et de tutoriels ad hoc représente assurément une action génératrice d'optimisation des conditions de travail au sein des services du ministère.

Pour plus d'informations : site Intranet de l'action sociale / Réseaux / [L'inspection santé et sécurité au travail](#)

Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

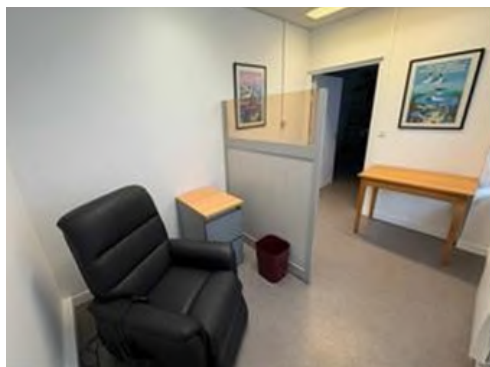
Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre et l'Acturetraite ?

Adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom et votre position administrative [en activité ou en retraite].

Action sociale infos
La lettre d'information de l'action sociale du ministère de l'Intérieur
Septembre 2023

ACTURETRAITE N°17

Lettre d'information des retraités du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer



Préfecture de la Manche (50)

Allaitement au travail : un nouvel espace au service de la qualité de vie au travail

Dans le cadre de son engagement pour la qualité de vie au travail, l'administration territoriale de l'État dans la Manche met en place des actions pour favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle, personnelle et familiale. À ce titre, depuis le 12 janvier 2026, un local spécifiquement aménagé permet aux agentes de l'État allaitantes de tirer leur lait ou d'allaiter dans des conditions adaptées, confidentielles et respectueuses du bien-être de chacune, conformément aux dispositions du Code du travail.

Une convention d'utilisation précise :

- les modalités d'accès au local,
- les règles d'utilisation,
- les engagements réciproques, dans un esprit de confiance et de respect.

Les agentes concernées peuvent disposer du temps nécessaire à l'allaitement ou au tirage du lait pendant la journée de travail, dans le respect de la réglementation en vigueur et de l'organisation du service.

Renseignements auprès du pôle médico-social du SGCD : sgc-rh-medicosocial@manche.gouv.fr

Préfecture de l'Essonne (91)

Nouveau dispositif – Entretiens individuels avec la référente handicap

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des agents en situation de handicap portée par le ministère de l'Intérieur, depuis février 2026, la préfecture de l'Essonne a mis en place un nouveau dispositif d'entretiens individuels avec la référente handicap. Ces rendez-vous, proposés pour la première fois dans ce format, sont confidentiels. Ils ont pour objectif de permettre un échange personnalisé sur la situation professionnelle des agents, d'identifier leurs éventuels besoins et de présenter les dispositifs d'accompagnement mobilisables.

Les entretiens se déroulent en présentiel, dans le bureau de la référente handicap. Afin de faciliter l'accès à ce dispositif, un outil de prise de rendez-vous en ligne est disponible sur le site Intranet des services de l'État en Essonne où des créneaux y sont ouverts régulièrement.

Également, afin que les agents puissent découvrir les handicap invisibles, la référente handicap met en ligne mensuellement sur le site des services de l'État en Essonne des articles sur les handicap invisibles. Le premier volet était sur le diabète et le second volet sur les DYS troubles spécifiques du langage et des apprentissages [TSLA].

De plus, une campagne de renseignement est actuellement sur l'Intranet afin de permettre aux agents en situation de handicap de connaître les avantages qu'ils ont à transmettre à la référente handicap leur RQTH afin qu'elle fasse le lien avec les RH. Cette transmission leur permettra d'accéder aux droits liés à cette reconnaissance.

Contact : Sandrine Amet, adjointe à la cheffe du bureau action sociale et médecine de prévention, référente handicap de la préfecture de l'Essonne / SGCD91 : **01 69 91 91 38 / 06 44 22 09 81**
Mél. sandine.amet@essonne.gouv.fr



Guide d'utilisation des CESU 2026 !

Vous venez de recevoir vos premiers Chèques Emploi-Service Universels [CESU] ?

Le CESU ministériel Domiserve est un moyen de paiement préfinancé au bénéfice des agents du ministère. Grâce à lui, vous facilitez votre quotidien en réglant votre prestation de garde d'enfant à domicile et hors domicile réalisé par un prestataire de service ou dans le cadre d'un emploi direct.

Il existe sous deux formes : e-CESU et titre CESU papier.

Qui pouvez-vous régler avec vos CESU ?

• Vous faites appel à un particulier

- > Le CESU permet de payer le salaire net de votre employé [assistante maternelle agréée, garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting].
- > Pour pouvoir être réglé en CESU, votre employé doit être affilié au centre de remboursement du CESU (CRCESU).
 - > Dans le cadre de l'emploi direct, vous avez le statut de particulier-employeur :
 1. Déclarer le salaire net de l'intervenant auprès de l'Urssaf service Cesu ou auprès de l'Urssaf service *Pajeemploi* si vous êtes bénéficiaire de la *Paje*.
 2. Régler le salaire net de votre salarié avec vos CESU.
 3. L'Urssaf service CESU ou *Pajeemploi* adresse directement la fiche de paie à votre salarié.

• Vous faites appel à un organisme

- > Pour effectuer votre prestation, vous avez choisi de faire appel à un organisme [crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire avant ou après les heures de classe].
- > L'organisme effectue la prestation et vous adresse la facture correspondante.
- > Vous êtes « client » et vous pouvez la régler en CESU. Vous n'avez aucune déclaration effectuer.



Si vous souhaitez rémunérer un établissement public [crèches, halte-garderie...] assurez-vous que le paiement CESU ou e-CESU soit accepté.

FAQ

• Que faire en cas de perte ou de vol de mes CESU ?

Contactez votre conseiller Domiserve à l'adresse mél. serviceclients@domiserve.com afin d'enregistrer votre déclaration. Sous réserve qu'ils n'aient pas été encaissés au préalable, vos CESU seront mis en opposition puis remplacés.

• L'échange de CESU périmés est-il possible ?

Les CESU ont une durée de validité limitée jusqu'au 31 janvier N+1. Il est possible d'échanger vos CESU périmés (papier ou e-CESU) par le nouveau millésime, au mois de février de chaque année. Au-delà de la période d'échange les CESU ne seront ni remboursables ni échangeables.

• Peut-on rendre la monnaie sur des CESU ?

Il n'est pas possible d'obtenir de monnaie. Il est préférable de se rapprocher au maximum du montant dû et de compléter son règlement par un autre moyen de paiement. En revanche, le e-CESU permet de régler au centime près.

Pour en savoir plus : site Intranet de l'action sociale / Enfance / [CESU](#)

Vous recherchez une place en crèche pour la rentrée scolaire 2026 ?



Le ministère de l'Intérieur s'attache à développer des actions en faveur de l'enfance pour faciliter l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle des agents du ministère de l'Intérieur.

À ce titre vous pouvez bénéficier de place en crèche :

• Vous êtes agent de service déconcentré (préfecture, DIPN, DDPN...)

Vous pouvez contacter vos correspondants action sociale de votre département de résidence.

Pour en savoir plus : site Intranet de l'action sociale / enfance / crèches / [Agent de service déconcentré \(Préfecture, DIPN, DDPN, SGCD...\)](#)

• Vous êtes agent de l'administration centrale

La fondation Jean Moulin assure la gestion de deux crèches, [Beauvau et Lumière](#)

> Faites votre préinscription sur [démarche numérique](#)

Pour les agents travaillant prioritairement sur le site de Garance, des places en crèches, à proximité du site, sont mises à disposition au sein de trois structures :

- ♦ **Vincennes** « Les petites canailles » au 10, rue des Laitières
- ♦ **Saint-Mandé** « Les petites canailles » au 3 bis, rue du Poirier
- ♦ **Montreuil** « Les petits chaperons rouges » au 259-261, rue de Paris

> Faites votre préinscription sur [démarche numérique](#)

• Vous êtes agent de la préfecture de Police de Paris

Consultez la rubrique « [Action sociale](#) » du site Intranet de la DRH de la préfecture de Police.

Tél. **01 56 06 17 88** - Mél. pp-drh-sdas-baspe@interieur.gouv.fr

[en indiquant votre identité et vos coordonnées téléphoniques professionnelles et/ou personnelles].



**Préinscription
site Beauvau-Lumière**



**Préinscription
site Garance**



« Va chier », la campagne qui secoue le dépistage du cancer colorectal

Impossible de l'ignorer. Pour Mars Bleu 2026, la Ligue contre le cancer remet le couvert avec « Va chier », une campagne de dépistage du cancer colorectal qui mise tout sur la provocation. Objectif : faire sauter le verrou du tabou — et inciter les Français à passer à l'action.

Un slogan brut pour un message vital

Oui, la formule est crue. Et c'est précisément le but. Car derrière la punchline se cache une réalité simple : le test de dépistage repose sur une analyse de selles, réalisable chez soi en quelques minutes.

Le problème ? La participation reste trop faible chez les 50-74 ans, pourtant directement concernés. En clair, un geste facile... mais encore largement boudé.

Pour frapper fort, la campagne aligne plusieurs visages connus photographiés dans une mise en scène assumée. Au casting : Franck Dubosc, Kyan Khojandi, Enzo Lefort, Suzane.

Le message est limpide : si eux peuvent en parler sans gêne, tout le monde peut le faire.

Derrière le choc, un enjeu massif

Le cancer colorectal reste l'un des plus meurtriers en France, avec environ 17 000 décès par an. Pourtant, pris tôt, il se soigne dans la grande majorité des cas.

Autrement dit : le dépistage sauve des vies — à condition de le faire.

Une campagne qui clive... et c'est assumé

Comme attendu, « Va chier » divise. Certains applaudissent une communication enfin décomplexée sur un sujet intime. D'autres dénoncent une vulgarité inutile.

La Ligue contre le cancer assume le pari : mieux vaut choquer que laisser l'indifférence s'installer.

Avec ce slogan impossible à oublier, la campagne joue une carte risquée mais claire : transformer un réflexe gênant en réflexe de prévention. Le vrai verdict tombera dans les prochains mois — dans les chiffres du dépistage.

Vidéo de la nouvelle campagne pour inciter au [dépistage du colon](#)

Source : [Ligue contre le cancer](#)

Du côté de l'ANAS...

Top départ pour les vacances ANAS !

Nos neuf villages vacances attendent l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur pour une saison 2026 bien préparée !

De la côte d'Opale à la Côte d'Azur, en passant par la Bretagne, le Pays de Retz, le Bassin d'Arcachon ou le Pays Catalan, il y a forcément une destination pour vos prochaines vacances en famille, à partir de 199 € par semaine !

Les réservations sur les neuf sites sont d'ores et déjà ouvertes à l'ensemble des agents, en contactant directement les villages vacances ou en se rendant sur le site Internet dans la rubrique [Vacances](#), afin de réserver directement votre séjour en ligne.



Le magazine VAC'ANAS est en ligne sur le site, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires.

Sur tous nos sites et sur l'ensemble des périodes scolaires, des animations seront proposées aux petits comme aux grands, aux adultes autant qu'aux enfants : club enfants/adolescents, jeux collectifs, quiz, soirées animées, sorties, etc.

Nous rappelons que nos villages et nos colonies de vacances permettent aux familles de bénéficier, sous conditions de revenus des prestations interministérielles (PIM), afin de réduire le coût de votre séjour. Vous pouvez effectuer une simulation de vos droits à PIM directement sur notre site internet.

À bientôt sur nos villages vacances pour des vac'anas inoubliables !

Pour plus d'informations : site Internet de l'[ANAS](#)

Été 2026

Village vacances « Le Néouvielle » à Saint-Lary

Au cœur de Saint-Lary, notre village vacances labellisé « Famille Plus » profite de l'ambiance chaleureuse de la station. Aux portes du Parc national des Pyrénées, Saint-Lary séduit en toute saison par ses paysages préservés, sa station thermique réputée et son patrimoine remarquable.

Directement reliée aux pistes par deux remontées mécaniques, la station offre une rue principale animée, avec commerces et services dès le retour du ski. Tout au long de la journée et en soirée, un programme d'animations variées est proposé aux petits comme aux grands au sein du village vacances.

Le village vacances dispose de 31 chambres, dont 25 familiales.

Ouverture : **du 13 juin au 20 septembre 2026**

Réservation : **05 62 39 43 88** - Mél. leneouvielle@fondationjeanmoulin.fr

Plus d'informations : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/le-neouvielle/>



Village vacances « Les Écureuils Font-Romeu »

Située en plein cœur de la forêt, à 1 800 m d'altitude, entourée des pics les plus emblématiques des Pyrénées-Orientales, elle vous offrira une vue exceptionnelle sur tout le plateau Cerdan. Font-Romeu est une destination idéale pour vos vacances d'hiver. Des animations pour tous les âges, proposées tout au long de la journée et en soirée. Un club enfants accueille les 4-9 ans pendant les vacances scolaires.

Cette résidence dispose de 45 chambres spacieuses avec terrasse ou balcon.

Ouverture : **du 8 juin au septembre 2026**

Contact : **04 68 30 16 01** - Mél. lesecureuils@fondationjeanmoulin.fr

Plus d'informations : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/les-ecureuils/>



Été 2026

Village vacances « Le Neptune » à l'île d'Oléron

À la pointe nord de l'île d'Oléron, le Neptune, situé en bord de plage, offre un panorama exceptionnel sur l'océan Atlantique, idéal pour la baignade et les sports nautiques. Après une année de rénovation, il est prêt à vous accueillir.

Ouverture : **du 20 juin au 27 septembre 2026**

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site internet de la FJM :

<https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/le-neptune/>

Réservation : leneptune@fondationjeanmoulin.fr



Parc résidentiel « Le Domaine du Lac » à Aydat

Niché dans un écrin de verdure, le Domaine du Lac vous accueille pour un séjour de détente, de relaxation et de découverte, à proximité immédiate du magnifique lac d'Aydat (850 m d'altitude), en plein cœur du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de la Chaîne des Puys, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mobil-homes « confort » : disponibles en version 2 chambres et 3 chambres.

Mobil-homes « grand confort » : disponibles en version 2 chambres et 3 chambres.

Le domaine propose un vaste choix d'activités de plein air, la plupart accessibles directement depuis la résidence : canoë, voile, randonnées pédestres ou à VTT, quadbike, cyclotourisme sans oublier les instants de détente à la piscine ou au bord du lac ! En juillet et août, des animations et des clubs spécialement conçus pour chaque tranche d'âge rythment également votre séjour.

Ouverture : **du 22 mai au 20 septembre 2026**

Plus d'informations : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/le-domaine-du-lac/>

Réservation : Tél. : **04 73 79 37 07** - Mél. ledomainedulac@fondationjeanmoulin.fr

MSC

Avec le tarif « Cap sur l'horizon » de MSC Croisières, vous économisez jusqu'à **380 €** par cabine et profitez d'avantages exclusifs (parking offert, forfait boissons inclus et plus encore) pour des départs 2026–2028, **à réserver avant le 31 mars 2026.**

Plus d'informations : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360152_msc

Maeva

Évadez-vous en pleine nature dans une Tiny House Parcel, à moins de 2 heures de la ville.

Bénéficiez jusqu'à 15 % de remise exclusive sur les séjours labellisés « Parcel Tiny House », pour des départs jusqu'au **31 décembre 2026.**

Offre valable jusqu'au 31 mars 2026 inclus.

Plus d'informations : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50855_360141_maevacom

Vacances Bleues

Réservez vos vacances d'été jusqu'à -30%.

Jusqu'au 7 avril 2026 inclus, profitez de l'Early Booking pour réserver vos vacances d'été au meilleur prix. La réduction est cumulable avec votre avantage partenaire de 15%.

Plus d'informations : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360161_vacances-bleues



AGENDA

> **Mercredi 1^{er} avril 2026** > **Formation spécialisée du comité social d'administration du réseau des préfectures et des secrétariats généraux communs départementaux (FS CSAR préfectures et SGCD)**

Salle des Commissions à 14 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12^e



DÉPARTS/ARRIVÉES

> Arrivée à la SDASAP/DRH



Inès Koffi, a pris ses fonctions en qualité de chargée du dialogue social des formations spécialisées au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH)

> Départ à la SDASAP/DRH



Mariam Tiba, psychologue au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) a quitté ses fonctions le 23 février 2026.